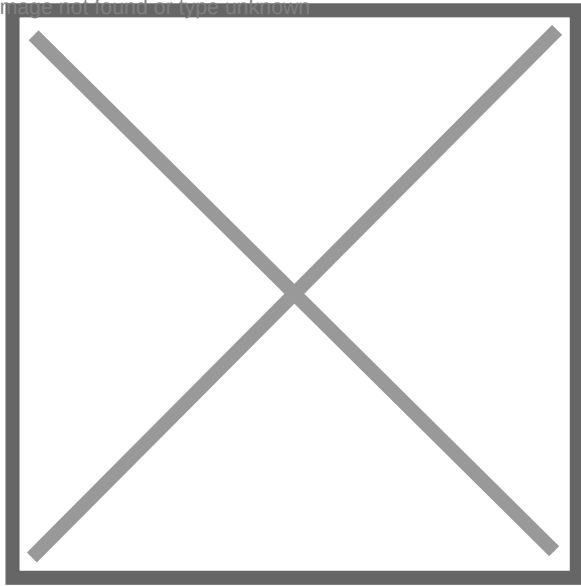


Image not found or type unknown



Impots foncier qui doit payer

Par **samagace**, le **12/01/2011** à **16:05**

Bonjour,

un héritier a t,il le droit de payer l'impot foncier alors qu' il n'est pas propriétaire qu'il occupe la maison gratuitement depuis 3 ans Il y a 4 heritiers
devrait il payer un loyer et que le notaire facture lui même le foncier aux heritiers

Par **amajuris**, le **12/01/2011** à **17:20**

bjr,

c'est aux héritiers de payer les impôts fonciers.

par contre vous pouvez demander à l'héritier qui occupe de payer une indemnité d'occupation.
tout ceci peut se faire sans notaire.

cdt

Par **Tisuisse**, le **12/01/2011** à **22:46**

Bonjour,

Effectivement, l'impôt foncier doit être réglé par la succession, même si cette succession est nue-propriétaire. Seule la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères est récupérable sur l'occupant du logement.

Par **francis050350**, le **19/03/2011** à **12:41**

Bonjour ,

Erreur .

Dans le cas en question il semble y avoir nu-propriétaires et usufruitier.

C'est à ce dernier qu'incombe la TF légalement et normalement.

Bien entendu , s'il y a accord entre tous les héritiers et qu'ils s'arrangent , tout est possible.
par exemple une indemnité d'occupation peut (et doit être versée) aux autres héritiers pour l'occupation par l'un d'eux.